



Les exploitations OVINES LAITIÈRES du Massif central en agriculture biologique

Résultats campagne 2021

Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :

Gilles NOUBEL, UNOTEC

Olivier PATOUT & Thierry TAURIGNAN, AVEM & CETA De l'herbe au lait

Nathalie RIVEMALE, Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort

Synthèse des données et rédaction :

Catherine DE BOISSIEU, Institut de l'Élevage



Édition : Avril 2023



1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle Bio Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle Bio Massif Central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif Central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique (AB). Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions en AB. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants en AB viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés. En 2022, les partenaires ont souhaité poursuivre leur collaboration dans un projet BioRéférences 2022-2028 autour des références technico-économiques des élevages de ruminants, notamment face aux nombreux enjeux rencontrés par les élevages en AB (aléas économiques, climatiques, évolution de la PAC...).

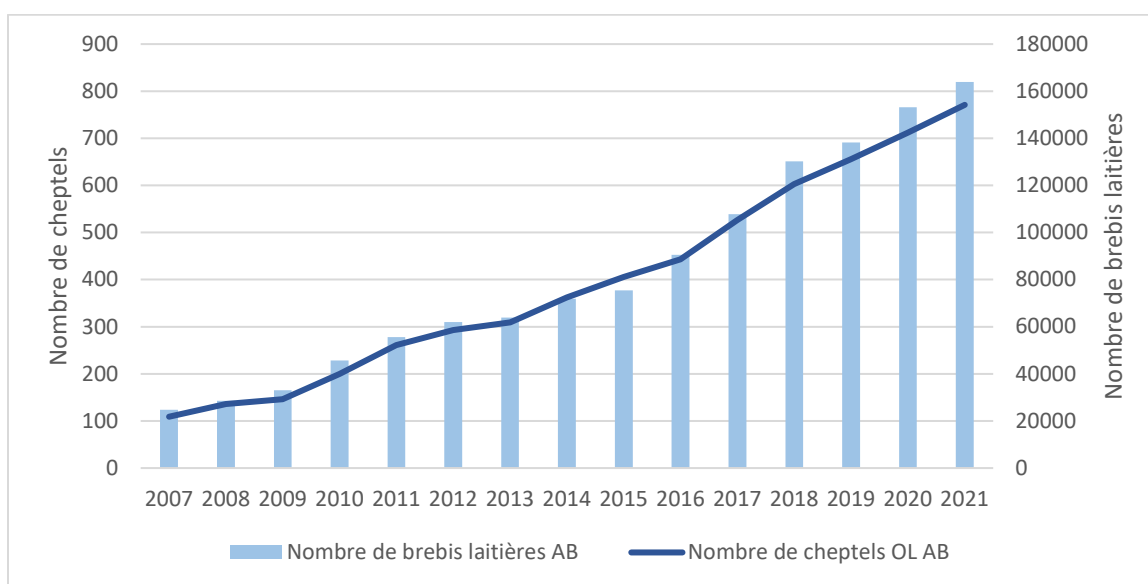
Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de fermes localisées sur le Massif Central a été constitué depuis la campagne 2014 pour les cinq filières de ruminants (bovin lait, bovin viande, ovin lait, ovin viande et caprins). Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau d'élevages pour la filière ovine laitière en agriculture biologique - campagne 2021, auxquels ont été ajoutés les élevages suivis dans le cadre du programme Cap Protéines (Plan France Relance) et du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.

2. L'élevage ovin lait en AB en France et dans le Massif central

Selon les dernières statistiques nationales publiées par l'Agence Bio¹, 771 élevages de brebis laitières étaient, à la fin de l'année 2021, certifiés AB en France ou en conversion ; ils détenaient près de 164 000 brebis laitières. Par rapport à l'année précédente, cela représente une hausse de 8 % du nombre d'exploitations ovines laitières certifiées ou en cours de certification AB et 7 % du cheptel. **Depuis le début du programme BioRéférences en 2014, les volumes produits en AB et le nombre de cheptels certifiés ont doublé.**

Figure 1 : Évolution du nombre de cheptels OL certifiés ou en cours de conversion AB et du nombre de brebis laitières détenues

Sources : Agence bio, campagnes 2007 à 2021



¹ <http://www.agencebio.org/la-bio-dans-les-regions>



La collecte de lait de brebis AB en France est quant à elle évaluée à 31,2 millions de litres de lait en 2021, contre 30 millions de litres de lait en 2020 et 25 millions de litres de lait en 2018 (source SSP-EAL et FranceAgriMer).

Pour la même année, on dénombre dans les 22 départements rattachés pour tout ou partie au Massif central, 379 élevages certifiés AB ou en cours de conversion (+4 % par rapport à 2019). Ils détiennent près de 117 000 brebis. L'élevage de brebis laitières en agriculture biologique est très concentré géographiquement puisque 72 % des exploitations et près de 93 % des brebis sont localisées dans les cinq départements qui constituent historiquement le bassin de l'AOP Roquefort (Aveyron et Lozère surtout, mais aussi Tarn, Hérault et Gard).

3. Ce qu'il faut retenir de la campagne 2021 (octobre 2020-septembre 2021)

La campagne 2021 a été mitigée sur le plan fourrager : elle a démarré avec des stocks de fourrages limités en quantité mais de bonne qualité ; par la suite, après un début de printemps précoce et sec, les pluies régulières de mai à septembre ont été favorables à la pousse de l'herbe et au pâturage. En parallèle, la campagne a été marquée par une augmentation régulière du coût des matières premières : sur la période allant du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, l'IPAMPA² lait de brebis a progressé de +5,6 % en moyenne. Cette évolution a particulièrement concerné les prix des concentrés.

Au niveau économique, après quatre campagnes (2014 à 2017) de progression, les résultats économiques des exploitations suivies s'affichaient à la baisse entre 2018 et 2020. Cette évolution s'expliquait par la hausse des charges opérationnelles mais également une progression des charges de structure en lien avec le renouvellement ou la modernisation des équipements (installations de traite, bergerie...).

Cette année, l'échantillon de fermes suivies a été fortement renouvelé et ne permet plus d'analyser l'évolution des résultats sur un échantillon constant suffisant sur un grand nombre d'années. Seuls les évolutions N/N-1 ont pu être conservées dans l'analyse.

² IPAMPA : Indice des prix d'achat des moyens de production agricole

4. Les exploitations suivies au cours de la campagne 2021

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de 14 exploitations situées dans la zone sud du Massif central. Ces suivis ont été réalisés par différentes structures dans le cadre de plusieurs projets : les Chambres d'agriculture de l'Aveyron et de la Lozère, UNOTEC, le Service Élevage de la Confédération de Roquefort et l'AVEM. À noter que le réseau BioRéférences pour la filière ovine laitière s'est consolidé cette année avec des exploitations suivies dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage, converties à l'agriculture biologique, ainsi que du projet Casdar RESPOL pour la reconception de systèmes de reproduction innovants en brebis laitières. L'échantillon constant depuis 2014 est aujourd'hui insuffisant pour faire l'objet d'une analyse pluriannuelle.

Les 14 exploitations livrent leur lait à des entreprises de collecte et de transformation du lait. Elles peuvent être réparties dans trois groupes en fonction des dates de début de période de traite :

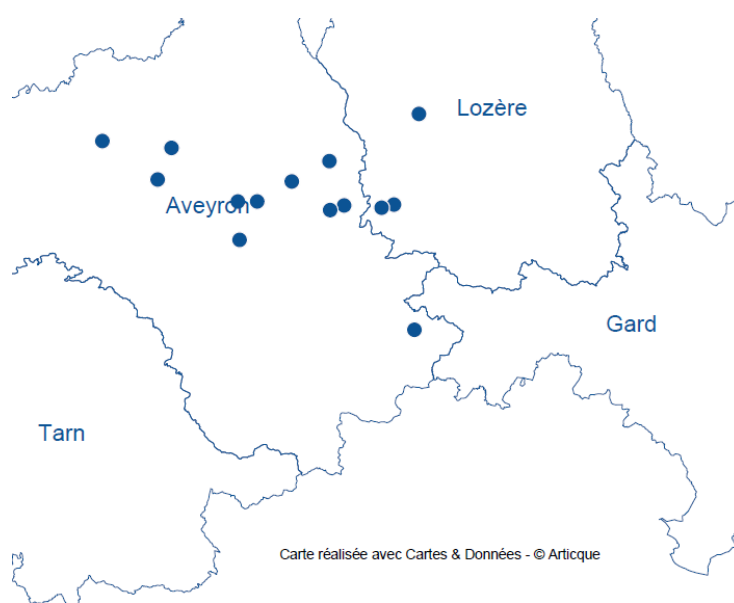
- Cinq exploitations démarrent la traite précocement en automne (entre septembre et octobre) et terminent avant l'été ;
- Six exploitations démarrent la traite en début d'hiver (novembre et décembre) et poursuivent la production jusqu'à l'été : la date de fin de collecte se situe entre juillet et août ;
- Trois exploitations démarrent la traite tardivement (entre mars et avril) et produisent du lait jusqu'au mois d'octobre ou novembre.

Sur les 14 exploitations suivies, seulement quatre sont engagées dans la démarche de l'AOP Roquefort. Trois d'entre elles sont positionnées dans le groupe « début de traite en début d'hiver », une démarre la traite tardivement en mars.

Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif central mais seulement de l'échantillon étudié, composé d'un nombre limité de fermes aux structures hétérogènes.

Figure 2 : Localisation des exploitations ovines laitières suivies

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2021





5. Structure des exploitations suivies

13 exploitations sur les 14 suivies sont sous forme sociétaire, avec un collectif de main-d'œuvre généralement important : avec 3,0 unités de main-d'œuvre (UMO) en moyenne, il varie de 1,8 à 4,5 UMO. Il s'agit de main-d'œuvre familiale et de main-d'œuvre salariée pour dix exploitations : trois à temps complet et sept à temps partiel ou saisonnier. Enfin, cinq exploitations ont recours à de la main-d'œuvre bénévole, soit de manière importante pour deux d'entre elles (0,7 et 1,0 UMO bénévoles pour respectivement 3,0 et 4,5 UMO au total), soit de manière restreinte (0,1 à 0,3 UMO bénévole).

Les exploitations suivies disposent de surfaces importantes : 120 ha de SAU en moyenne, auxquelles s'ajoutent 90 ha de parcours en moyenne pour les exploitations situées en zone de Causses (huit exploitations). Cette moyenne cache cependant une grande variabilité des structures puisque la SAU des exploitations suivies varie de 73 à 271 ha.

La surface fourragère principale représente 80 % de la SAU ; elle est pour l'essentiel composée de surfaces en herbe : cinq exploitations seulement ont des cultures fourragères (betteraves fourragères, colza fourrager ou maïs ensilage) qui représentent de 1 à 13 % de la SFP.

Dans la majorité des élevages, la luzerne en association constitue le pivot des rotations en alternance avec un méteil implanté à l'automne en dérobée, des prairies multi-espèces et une ou deux céréales d'hiver pour des rotations de 6 à 8 ans. Les assolements se caractérisent par beaucoup d'associations graminées/légumineuses ou protéagineux, autant pour les prairies temporaires que pour les céréales.

La plupart des exploitations sont spécialisées : quatre seulement détiennent des bovins allaitants qui représentent alors 7 à 32 % des UGB présents sur l'exploitation. Le passage en agriculture biologique a, dans la plupart des cas, entraîné une spécialisation de plusieurs exploitations.

Tableau 1 : Structure des exploitations ovines laitières bio suivies

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2021

Date début de traite	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Mars - avril	Moyenne 2021	Evol. 2020- 2021 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	5	6	3	14	11
Main-d'œuvre totale [UMO]	3,0	3,2	2,7	3,0	+3%
Main-d'œuvre exploitante [UMO]	2,7	2,3	2,0	2,4	=
Main-d'œuvre salariée [UMO]	0,3	0,5	0,7	0,5	+40%
Main-d'œuvre bénévole [UMO]	0,1	0,4	0,0	0,2	-43%
SAU hors landes et parcours [ha]	138,2	118,1	92,3	119,8	+4%
SFP hors landes et parcours [ha]	113,8	92,8	76,4	96,8	+7%
Surface en herbe [ha]	111,2	92,3	72,5	94,8	+8%
Landes et parcours individuels [ha]	38,0	65,9	5,4	43,0	+4%
Cheptel total [UGB]	91,1	97,4	72,8	89,9	-1%
Cheptel ovin lait [UGB]	91,1	87,5	70,7	85,1	-1%
Chargement apparent [UGB/ha]	0,9	1,1	1,0	1,0	-9%
Chargement corrigé [UGB/ha]	0,8	0,9	0,8	0,9	-3%



6. Résultats technico-économiques de l'atelier ovin lait

Pour les élevages suivis, les résultats techniques sont bons : avec 345 litres de lait par brebis traite en moyenne et 331 litres par brebis présente, ces résultats sont équivalents à la moyenne observée pour les élevages conventionnels suivis en appui technique SIEOL (350 litres/brebis traites pour les élevages en CLO en 2021, source : Institut de l'élevage). Avec 93 % de taux de mises bas et 144 % de taux de prolificité, les résultats de reproduction correspondent à ceux qui sont habituellement enregistrés dans les troupeaux Lacaune lait en lutte naturelle. Ceci s'explique en partie par le nombre important de béliers présents dans les exploitations (1 bélier pour 27 brebis en moyenne, de 1 pour 18 à 1 pour 46).

Malgré des taux de prolificité plus faibles et des bergeries généralement moins chargées qu'en élevage conventionnel, le taux de mortalité des agneaux reste dans la moyenne : à 10 %.

Tableau 2 : Résultats techniques de l'atelier ovin lait

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2021

Date début de traite	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Mars - avril	Moyenne 2021	Evol. 2020- 2021 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	5	6	3	14	11
Effectif brebis présentes à la mise bas	566	544	448	532	=
Taux de mises bas [%]	93	92	95	93	+2 pts
Taux de prolificité [%]	151	140	139	144	-2 pts
Taux de mortalité des agneaux [%]	10	8	15	10	+1 pts
Taux de mise en traite [%]	95	95	91	94	-2 pts
Effectif brebis traites	501	477	377	464	+1%
Volume de lait produit [litres]	168 467	165 204	130 511	158 935	+1%
Lait / brebis traite [litres]	343	349	339	345	=
Durée de traite [jours]	226	231	255	235	+2%
Effectif brebis présentes	510	493	403	480	-1%
Lait / brebis* [litres]	339	339	318	335	=
Agneaux élevés / brebis	1,4	1,3	1,2	1,3	=
Taux de renouvellement [%]	26	23	30	26	-1 pts
Nombre de brebis par bélier	21	33	25	27	+3%
Total concentrés / brebis [kg]	258	284	281	274	+4%
Concentrés achetés / total conc. [%]	41	55	54	50	=
Concentrés adultes / brebis présente [kg]	208	227	233	221	-2%
Fourrages disponibles /brebis [kg MS]	725	691	610	686	+5%
Fourrages récoltés /brebis [kg MS]	667	583	573	611	+14%
Fourrages achetés /brebis [kg MS]	58	108	36	75	-66%
dont luzerne déshydratée / brebis [kg MS]	23	58	36	41	+5%
Autonomie fourragère (%)	93	87	96	91	+5 pts
Estimation part d'herbe pâturée /total fourrages (%)	19	22	31	23	-4 pts
Autonomie en concentrés (%)	59	45	46	50	=
Autonomie globale (%)	86	77	84	82	+4 pts

* résultats technico-économiques exprimés par brebis présente



La quantité de fourrages disponible permet d'apprécier l'équilibre stock/pâturation des élevages suivis. Avec un peu plus de 611 kg MS par brebis présente en moyenne, **les fourrages stockés et distribués représentent plus des deux tiers des besoins en fourrage des troupeaux**³. Globalement importants, ces besoins en stock sont en partie liés aux dates de début et de fin de période de traite. Cependant, d'année en année, l'écart de quantité de fourrages stockés entre les élevages précoces et tardifs se réduit : incités à produire davantage en été et automne, les éleveurs tardifs ont tendance à rallonger leur période de traite jusqu'au mois de novembre et à utiliser davantage de fourrages stockés qu'auparavant.

La part du pâturage dans l'alimentation fourragère du troupeau est estimée en moyenne à 23 % au cours de la campagne 2021. Elle est évaluée à partir de la part des stocks de fourrages utilisés par le troupeau ovin laitier sur la campagne et de l'ingestion estimée d'un UGB (4 750 kg MS/an). Cette part de pâturage est d'autant plus importante que la date de début de traite se rapproche du printemps. Les systèmes qui démarrent la traite plus tardivement (en fin d'hiver ou au printemps) ont plus de facilité à valoriser le pâturage en début/milieu de lactation au printemps et en fin de gestation à l'automne. Ces deux points expliquent une estimation de la part d'herbe pâturée un peu plus importante (31 %) pour ces systèmes que dans le premier groupe (19 %).

Les quantités de fourrages achetés en 2021 s'élèvent à environ 75 kg MS par brebis présente en moyenne, soit 12 % des fourrages distribués. Après une campagne 2020 marquée par des achats importants (près de 20 %) et notamment de fourrages grossiers, les quantités achetées reviennent à un niveau habituel pour la campagne 2021, avec une proportion importante de luzerne déshydratée.

Avec 221 kg par brebis présente (concentrés adultes/brebis présente), les quantités de concentrés distribués aux brebis sont à un niveau correct, à relier avec le niveau de production laitière élevé et les quantités de luzerne déshydratée distribuées. Avec des rendements en céréales moindres en agriculture biologique, les éleveurs ont davantage recours aux achats de concentrés du commerce pour les agnelles de renouvellement.

³ En prenant un taux de perte et de refus de l'ordre de 10 %



Tableau 3 : Résultats économiques de l'atelier ovin lait

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2021

Date début de traite	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Mars - avril	Moyenne 2021	Evol. 2020- 2021 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	5	6	3	14	11
Prix moyen du lait [€/1000 litres]	1 409	1 355	1 383	1 380	-1%
Produit ovin, hors aides / brebis* [€]	548	537	527	539	+3%
Produit lait / brebis [€]	478	460	439	462	=
Co-produits viande / brebis [€]	70	69	71	70	+22%
Produit ovin, avec aides / brebis [€]	572	561	551	563	+3%
Charges opérationnelles troupeau / brebis [€]	179	188	193	186	-3%
Charges d'alimentation directe / brebis [€]	133	153	153	146	-4%
Frais vétérinaires / brebis [€]	12	10	8	10	+15%
Autres frais d'élevage / brebis [€]	24	12	21	18	-10%
Marge sur Coût Alim. lait / brebis [€]	345	306	286	316	+2%
Charges opérationnelles SFP / brebis [€]	22	19	14	19	-5%
Charges opérat. ovines / brebis [€]	202	206	207	205	-3%
Marge brute ovine, hors aides / brebis [€]	351	331	327	337	+7%
Marge brute ov. avec aides / brebis [€]	375	355	351	361	+7%
Marge brute ov. / prod. ovin, avec aides [%]	65	63	64	64	+4 pts
Produit ovin, hors aides / 1000 L [€]	1 616	1 583	1 659	1 611	+3%
Produit ovin, avec aides / 1000 L [€]	1 687	1 656	1 736	1 685	+2%
Charges d'alimentation directe / 1000 L [€]	394	453	482	438	-9%
Charges opération. ovines / 1000 L [€]	600	607	649	614	-6%
Marge sur Coût Alimentaire lait / 1000 L [€]	1 015	901	902	942	+3%
Marge brute ov. avec aides / 1000 L [€]	1 101	1 049	1 110	1 081	+8%

* résultats technico-économiques exprimés par brebis présente

Pour les élevages suivis, le prix du lait valorisé en agriculture biologique est de **1 380 € par 1 000 litres en moyenne, relativement stable par rapport à la campagne 2020**. A titre indicatif, le prix du lait pour les éleveurs de la zone Roquefort (livrant dans le cadre de l'Interprofession régionale ou non) est de 983 € par 1 000 litres en moyenne pour 2021 pour les élevages en agriculture conventionnelle et 1 335 € par 1 000 litres pour les élevages en AB (source : base de données d'appui technique SIEOL, traitement : Institut de l'élevage).

La différence sur le produit ovin entre les systèmes hâtifs et les systèmes les plus tardifs s'explique notamment par le prix du lait avec une différence de 26 €/1000 litres en faveur des systèmes précoces.

Grâce à la baisse des achats de fourrages, le niveau des charges opérationnelles se stabilise. La marge brute ovine avec aides est élevée : 361 € par brebis présente, soit 1081 € par 1 000 litres en moyenne.



Figure 3 : Marge brute ovine avec aides en fonction du lait par brebis présente

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2021 [N=14]

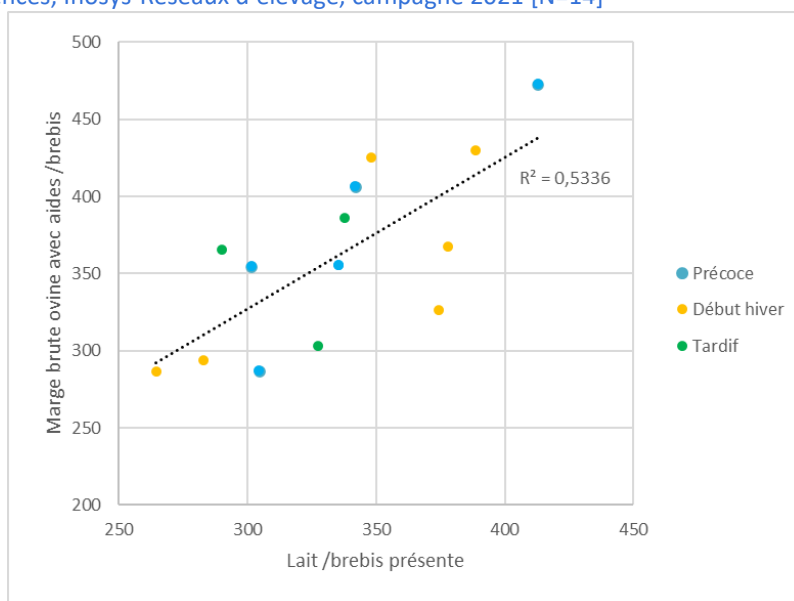


Tableau 4 : Détails des charges opérationnelles liées aux surfaces

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2021

Date début de traite	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Mars - avril	Moyenne 2021	Evol. 2020-2021 [éch. constant]
Nombre d'exploitations	5	6	3	14	11
SFP - Charges opérationnelles /brebis	22	19	14	19	-5%
SFP - charges semences /ha	53	44	51	49	-17%
SFP - charges engrais et amendem. /ha	41	80	14	52	+13%
Toutes surfaces - charges opérationnelles /ha	118	182	95	140	-5%

Le coût des surfaces affectées à l'atelier ovine lait se situe autour de 19 € par brebis, au niveau des résultats habituellement enregistrés pour les élevages conventionnels. Les frais de semences sont une part importante de ce coût puisqu'ils représentent 69 % des frais enregistrés sur les surfaces fourragères ou cultures de céréales : 49 €/ha de SFP et 160 €/ha cultivés. Par ailleurs, les frais d'engrais organiques et d'amendements calcaires représentent en moyenne 23 % des coûts totaux. À noter une grande variabilité dans ces frais qui, selon les élevages, varient entre 0 et 340 €/ha de SAU !

Enfin, même si l'écart avec les élevages conventionnels se réduit, les frais vétérinaires (honoraires et produits) restent maîtrisés à 10 €/brebis.



7. Résultats d'exploitation

Le résultat disponible⁴ pour assurer les prélèvements privés des éleveurs et autofinancer une partie des investissements réalisés au cours de l'année, se situe autour de 37 000 € par UMO exploitant, soit 22 % du produit brut avec aides.

Autour de cette moyenne, on enregistre des écarts très importants entre exploitations :

- Les charges opérationnelles représentent de 18 à 39 % du produit brut ;
- Les dépenses de structure (charges de structure hors amortissements et frais financiers mais après déduction des cotisations sociales exploitant), varient de 25 à 43 % du produit brut ;
- L'EBE varie de 28 à 51 % du produit brut ;
- Et après déduction des annuités, le résultat disponible varie de 14 000 € à 69 000 € par UMO exploitant, et 9 à 40 % du produit brut.

Ces différents ratios illustrent les marges de progrès possibles pour certains élevages, que ce soit au niveau de la maîtrise des charges opérationnelles (en particulier des charges d'alimentation directes qui représentent 78 % des charges opérationnelles ovines) que des charges de structure.

Le niveau d'annuités, à 15 % du produit brut, traduit la bonne santé financière des exploitations suivies malgré des investissements en progression tous les ans.

Tableau 5 : Résultats économiques de l'exploitation

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2021

Date début de traite	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Mars - avril	Moyenne 2021	Evol. 2020- 2021 [éch. constant]
Nombre d'exploitations	5	6	3	14	11
Produit brut, avec aides [€]	423 630	380 648	321 457	383 315	+2%
Aides totales [€]	116 298	86 926	89 602	97 989	-2%
Charges opérationnelles totales [€]	105 760	121 240	88 565	108 710	-2%
Dép. de struct. hors amort. et FF [€]	154 969	130 842	120 956	137 340	+5%
Valeur Ajoutée nette, hors fermages [€]	32 215	23 229	17 612	25 235	+29%
Excédent Brut d'Exploitation [€]	162 900	128 567	111 935	137 265	+2%
Annuités + frais financiers CT [€]	57 536	56 400	45 982	54 573	+7%
Résultat disponible [€]	105 562	72 462	65 963	82 891	-1%
Produit brut / UMO exploitant [€]	159 939	164 205	190 357	168 285	+7%
Produit atelier ovin / PB [%]	70	72	68	70	+1 pts
Aides totales / PB [%]	26	23	29	25	-1 pts
Charges opérationnelles / PB [%]	26	31	27	28	-1 pts
Dép. de stru. hors amort. et FF / PB [%]	35	34	38	35	+1 pts
Valeur ajoutée nette, hors ferm. / PB [%]	7	7	4	6	+2 pts
EBE / PB [%]	39	35	35	36	+1 pts
Annuités + FF CT / PB [%]	15	14	15	15	+1 pts
Résultat dispo. / UMO exploitant [€]	39 794	33 076	40 249	37 012	+4%
Résultat disponible / PB [%]	25	20	21	22	=

⁴ Le résultat disponible = Excédent Brut d'Exploitation + produits financiers – annuités – frais financiers court terme.



8. Les coûts de production

Le coût de production de l'atelier ovin lait a été calculé selon la méthode nationale mise au point par l'Institut de l'Élevage, en lien avec les Chambres d'agriculture, dans le cadre du dispositif Inosys Réseaux d'élevage. Exprimé en euros par 1 000 litres, le coût de production intègre l'ensemble des charges qui sont engagées au niveau de l'atelier :

- **Les charges courantes** correspondent aux dépenses ayant donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice, chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production et non d'un prix de cession ;
- **Les amortissements** correspondent à l'usure et à la décote du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés ;
- **Les charges supplétives** sont des charges calculées qui visent à rémunérer les facteurs de production que l'éleveur met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (valorisées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (rémunérés au taux d'intérêt du livret A) et le temps de travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Ce temps de travail est rémunéré sur la base de 2 SMIC « brut » par unité de main-d'œuvre ; ce montant est supposé couvrir également les charges sociales exploitant.

Pour pouvoir comparer les charges affectées au prix de vente du lait, on utilise comme indicateur **le prix de revient**. Ce prix de revient correspond au prix de vente qui permettrait de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux) au niveau défini. Il est égal au coût de production moins les montants des aides (1^{er} pilier, couplées et découplées ainsi que 2^{ème} pilier) et des produits autres que le lait, affecté à l'atelier.

Enfin, la **rémunération du travail permise par le produit** permet de mesurer la part des produits affectés à l'atelier qui reste pour rémunérer la main-d'œuvre exploitant une fois que toutes les autres charges ont été couvertes (charges courantes, amortissements, rémunération des terres en propriété et des capitaux propres). La rémunération du travail permise par le produit peut être exprimée en euros pour mille litres de lait et en équivalents SMIC par UMO affectée à l'atelier.

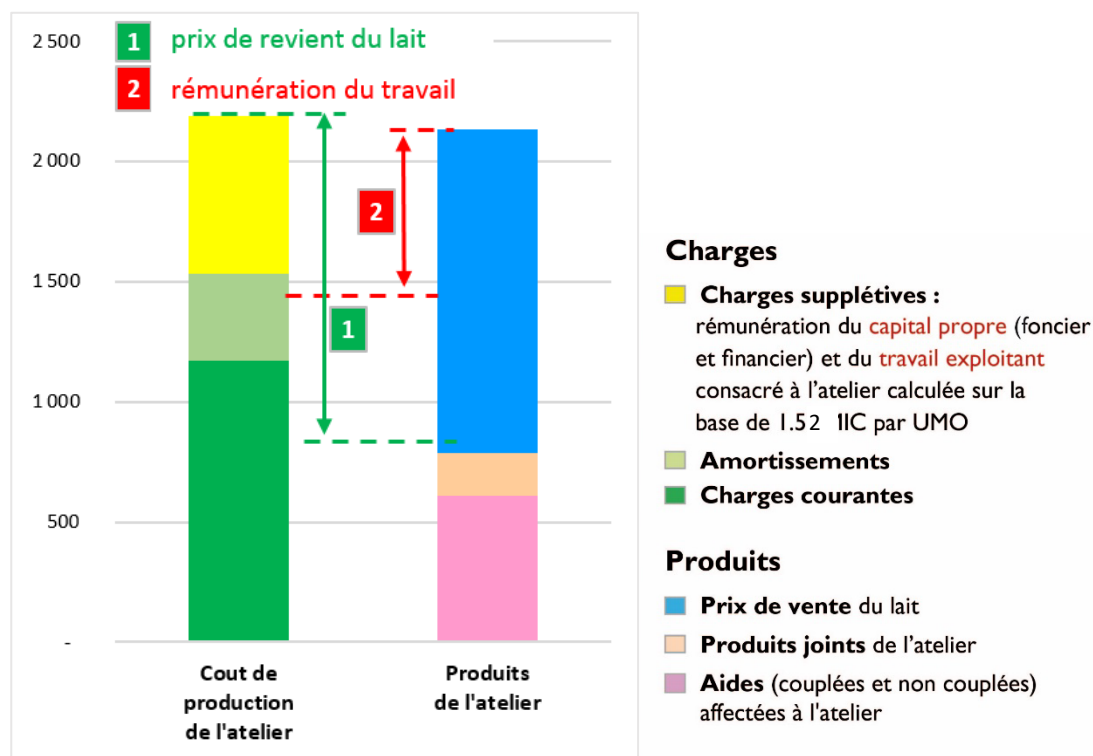




Tableau 6 : Coûts de production des ateliers ovins lait, campagne 2021

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2021

Date début de traite	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Mars - avril	Moyenne 2021	Evol. 2020- 2021 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	5	6	3	14	11
Lait commercialisé [x 1000 litres]	168,5	165,2	130,5	158,9	=
Nb d'UMO atelier	2,9	2,6	2,6	2,7	6%
dt nb d'UMO exploitants	2,6	2,2	2,0	2,3	=
dt nb d'UMO salariés	0,3	0,4	0,7	0,4	+39%
Lait / UMO atelier [x 1000 litres]	57,8	63,5	49,4	58,4	+7%
Coût de production total [€/1000 L]	2 263	2 041	2 547	2 229	=
Détail par nature de charges [€/1000 L]					
Charges courantes	1 164	1 115	1 456	1 206	-3%
Amortissements	488	395	416	433	+6%
Charges supplétives (CS)	610	531	675	590	+1%
Détail par postes techniques [€/1000 L]					
Travail	643	557	750	629	+2%
Foncier et capital	165	137	184	157	+2%
Frais divers de gestion	130	97	133	117	+5%
Bâtiment et installations	280	271	355	292	-3%
Mécanisation	560	438	581	513	+4%
Frais d'élevage	139	97	124	118	+3%
Approvisionnement des surfaces	86	98	62	86	-9%
Achat d'alimentation	259	346	358	318	-13%
Produits de l'atelier [€/1000 L]	2 293	2 048	2 514	2 236	+2%
Prix de valorisation du lait	1 409	1 355	1 383	1 380	-1%
Produits joints de l'atelier	206	205	218	208	+23%
Autres produits	30	25	83	39	
Aides	648	464	830	608	-3%
Prix de revient base 2 SMIC	1 379	1 347	1 416	1 373	-4%
Rémunération permise par le produit	625	523	635	584	+8%
Nb de SMIC / UMO exploitant	2,1	2,0	1,9	2,0	+8%
Nb d'éleveurs à 2 SMIC ou plus	3	4	1	8	

Pour les élevages suivis, le coût de production total se stabilise à 2 229 €/1 000 litres en moyenne en 2021. Les charges courantes représentent 54 % du coût de production, les amortissements 19 % et les charges supplétives 27 %.

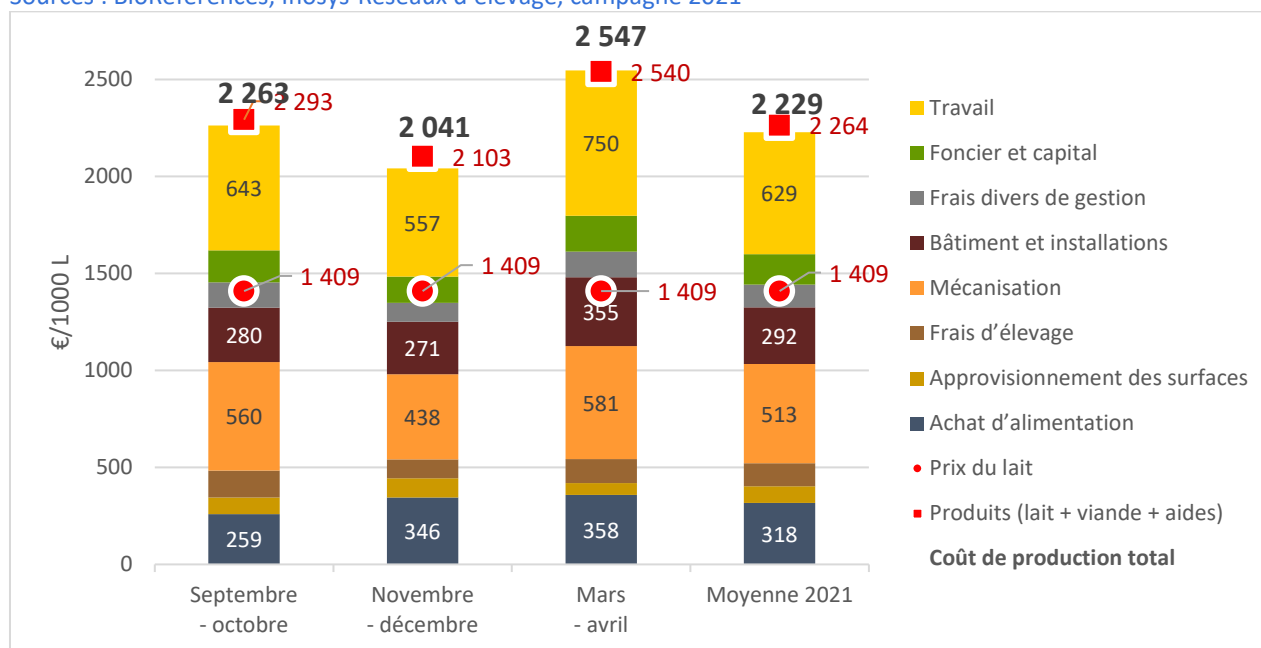
Equivalent au coût de production, le produit de l'atelier ovin lait est de 2 236 €/1 000 litres en moyenne. Le produit lait représente 62 % du produit de l'atelier. Les produits joints (agneaux, réformes...) et les aides affectées à l'atelier ovin lait (aide ovine, part des DPU, de l'ICHN...) représentent respectivement 11 % et 27 % du produit affecté à l'atelier. La part des produits joints dans le produit de l'atelier a augmenté de 23 % en 2021.



La rémunération du travail permise par les produits s'éleve à 2,0 SMIC par UMO exploitant en moyenne. Pour plus de la moitié des élevages suivis (8 élevages sur 14), la rémunération du travail permise par les produits est supérieure à l'objectif de rémunération fixé par convention à 2,0 SMIC par UMO exploitant.

Figure 4 : Coûts de production des ateliers ovins lait suivis, campagne 2021

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, campagne 2021



9. Conclusion

La filière lait de brebis en agriculture biologique de la zone Massif central a profité d'un dynamisme important ces dernières années : entre 2014 et 2020, la collecte de lait de brebis de la région Occitanie n'est pas loin d'avoir triplée, passant de 11 à plus de 30 millions de litres (source : FranceAgriMer). Face au dynamisme de cette filière, de nombreux producteurs installés en conventionnel sur le bassin ont saisi l'opportunité de la conversion en agriculture biologique.

Les éleveurs suivis ont un **bon niveau technique** (maîtrise de la reproduction, productivité des troupeaux) **et technico-économique** (marge brute par brebis). Du fait de l'évolution du produit de l'atelier ovin tiré notamment par le prix des agneaux à la hausse, et une meilleure maîtrise des charges opérationnelles par la limitation des achats, le revenu disponible progresse à 37 000 €/UMO et la rémunération permise par les produits de l'atelier se stabilise autour de 2 SMIC/UMO. Si la campagne 2021 a été favorable sur le plan fourrager et a permis aux élevages suivis de diminuer leurs achats, le point faible des élevages ovins lait en agriculture biologique reste **leur niveau d'autonomie alimentaire inférieure aux élevages en conventionnels** et de fait, leur plus grande vulnérabilité à des baisses de rendements fourragers et à l'augmentation du prix des aliments connus en 2022.



10. Lexique

Autonomie alimentaire massique : Proportion du total des aliments (fourrages et concentrés) consommés par les animaux, exprimés en tonnes de matière sèche, qui sont produits sur l'exploitation.

Estimation part d'herbe pâturée : Calculée à partir de l'ingestion théorique d'un UGB (4 750 kg MS) – quantité de fourrages distribués.

Chargement apparent : Cheptel présent divisé par la surface fourragère principale (hors surfaces de parcours).

Chargement corrigé : Chargement de la surface fourragère principale corrigé des UGB nourries sur les achats de fourrages, sur les parcours et les variations de stocks fourrages.

Charges opérationnelles : Montant total des charges variables, liées au volume actuel de l'activité : aliments achetés, frais d'élevage, frais vétérinaires, engrais, semences...

Charges de structure : Total des charges fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre : salaires, cotisations sociales, fermage, entretien et amortissements du matériel, des installations, des bâtiments...

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers.

Frais Financiers Court Terme (FF CT) : Frais liés aux dettes financières à court terme correspondant aux concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

Marge sur coût alimentaire : Différence entre le produit lait et les charges d'alimentation directes (coût des concentrés achetés et produits et coût des fourrages achetés).

Marge brute ovine : Différence entre la valeur de la production de l'atelier ovin (produit brut de l'atelier) et les charges opérationnelles ovines.

Productivité laitière : Volume de lait produit par brebis présente.

Produit brut : Montant total des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production. Intègre les aides PAC.

Produit ovin : Montant des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier ovin.

Résultat disponible : Produits d'exploitation + produits financiers – charges opérationnelles – charges de structure (y compris les cotisations sociales exploitant).

Surface agricole utile (SAU) : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales (parcours).

Surface fourragère principale (SFP) : Ensemble des surfaces fourragères, hors surfaces pastorales (parcours).

Unités gros bétail (UGB) : Correspond à l'ingestion de 4 750 kg MS de fourrages.

Unité de main-d'œuvre (UMO) : Correspond à une personne occupée à plein-temps sur une exploitation.

Valeur ajoutée nette, hors fermage : Produits d'exploitation hors aides – charges opérationnelles – dépenses de structure (hors fermage) – amortissements.



VOS CONTACTS FILIÈRE OVINE LAITIÈRE BIO DU COLLECTIF BIORÉFÉRENCES

Institut de l'Élevage

BP 42118
 31321 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
 Tél. : 05 61 75 44 44
 @ : www.idele.fr
 Contact : Catherine DE BOISSIEU
catherine.deboissieu@idele.fr

AVEM - Association Vétérinaire des Éleveurs du Millavois

Cap du Cres
 12100 MILLAU
 Tél. : 05 65 60 93 31
 @ : <http://www.avem12.org/>
 Contact : Olivier PATOUT
o.patout.vetodoc@gmail.com

Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Carrefour de l'agriculture
 12026 RODEZ
 Tél. : 05 65 73 77 13
 @ : <http://www.aveyron.chambagri.fr/>
 Contact : Stéphane DOUMAYZEL
stephane.doumayzel@aveyron.chambagri.fr

UNOTEC

ZI Cantaranne, 5 rue de la Prade
 12820 ONET-LE-CHÂTEAU
 Tél. : 05 65 67 89 40
 Contact : Gilles NOUBEL
gilles.noubel@unotec.net

Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort

36 Avenue de la République, B.P. 348
 12103 MILLAU CEDEX
 Tél. : 05 65 59 22 00
 Contact : Nathalie RIVEMALE
nathalie.rivemale@roquefort.fr

Chambre d'agriculture de la Lozère

Le Pont Pessil
 48100 MARVEJOLS
 Tél. : 04 66 32 09 84
 @ : www.lozere.chambagri.fr
 Contact : Marine CRISTOL
marine.cristol@lozere.chambagri.fr

LE PROJET BIORÉFÉRENCES 22-28

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle Bio Massif Central

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont / 89 avenue de l'Europe - BP 35 / 63 370 LEMPDES
 @ : <https://pole-bio-massif-central.org> & <https://pole-bio-massif-central.org/bioreferences/>
 Contact : Julie GRENIER / Mail : jgrenier.polebio@gmail.com / Tél. : 04 73 98 69 56



Le projet BioRéférences 22-28 est financé dans le cadre de la Convention de Massif/Massif Central par l'Etat (FNADT).



Plusieurs suivis ont été réalisés en 2022 dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage qui bénéficie du soutien financier du ministère de l'Agriculture (Casdar) dans le cadre du PNDAR et PRDAR, et de la Confédération Nationale de l'Élevage.



Plusieurs suivis ont été réalisés en 2022 dans le cadre du projet Casdar RESPOL qui bénéficie du soutien financier du ministère de l'Agriculture.

